



Charte des DJCE

Les Directeurs des Centres DJCE signataires de la présente Charte s'engagent à :

1. Aller de l'avant dans l'esprit des fondateurs et promouvoir les principes identitaires du DJCE.
2. Cultiver les valeurs d'éthique, d'équilibre, de courage et de raison comme intrinsèquement liées aux métiers de juriste.
3. Offrir aux étudiants et aux professionnels du droit la formation d'excellence en Droit des affaires.
4. Développer les moyens d'une pédagogie pragmatique formant des conseils professionnels de haut niveau pour l'entreprise.
5. Associer le monde de l'économie à celui du Droit et de ses praticiens.
6. Assurer par leur action personnelle et leur implication collective l'unité, la cohérence et le développement du DJCE.
7. Participer activement aux travaux du Comité d'orientation et de coordination.
8. Contribuer au rayonnement du DJCE, par une politique commune de communication et de partenariats nationaux et internationaux.
9. Créer les solidarités intergénérationnelles destinées à favoriser l'emploi et les carrières des titulaires du DJCE.
10. Assumer une commune responsabilité à l'égard du label DJCE.



Signataires de la Charte DJCE

Centre de Bordeaux :

Centre de Lyon :

B. Louch.

Centre de Caen :

Centre de Montpellier:

Centre de Cergy-Pontoise :

Bruno

Centre de Nancy :



Centre de Paris :

Centre de Strasbourg :

Centre de Poitiers:

Centre de Toulouse :

M. H. MONSÉRIE - BON

Centre de Rennes :

FNDE -

J. Raynard - Président
